

Avril 2007



CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 – 22 juin 2007

**RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION DU
COMITÉ DE L'AGRICULTURE**

Rome, 25 – 28 avril 2007

Table des matières

	Pages
QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL	1 - 2
	Paragraphes
Introduction	1 - 2
I. Élection du Président et des Vice-Présidents	3 - 4
II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session	5 - 6
III. Examen du programme de travail de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture	7 - 14
A. Rapport sur l'exécution du programme 2004-05	7 - 9
B. Propositions préliminaires relatives au Programme de travail 2008-09	10 - 14

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

IV. Gestion des interactions environnement – élevage	15 - 20
V. Les défis du développement des agro-industries et du secteur agroalimentaire	21 - 29
VI. Environnement et agriculture	30 - 37
VII. Agriculture et rareté de l'eau: une approche programmatique pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la productivité agricole	38 - 47
VIII. Questions soumises au Comité de l'agriculture par la Conférence et le Conseil: Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR): conclusions et suite donnée	48 - 49
IX. Autres questions	50 - 52
X. Date et lieu de la prochaine session	
XI. Adoption du rapport	54

ANNEXES

- A** Ordre du jour
- B** Liste des documents
- C** Pays et organisations représentés à la session
- D** Allocution d'ouverture du Directeur général adjoint

QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL

Le Comité tient à appeler en particulier l'attention du Conseil sur les questions suivantes:

- Il s'est déclaré satisfait des réalisations dont il est fait état dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2005-05 (par. 7-9) et s'est félicité des propositions préliminaires relatives au Programme de travail 2008-09 (par. 10-14).
- Il a pris note du processus de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et a reconnu qu'il pourrait être nécessaire, après examen par les organes directeurs, d'apporter des modifications au Programme de travail et budget 2008-09 (par. 11).
- Il a donné une priorité particulière, sans ordre déterminé, aux activités mises en œuvre dans les domaines suivants: maladies et ravageurs des animaux et des plantes (CIPV, Convention de Rotterdam, EMPRES et gestion des crises), nutrition et protection des consommateurs (Codex Alimentarius, qualité et sécurité sanitaire des aliments), ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ressources zoogénétiques), gestion durable des ressources naturelles (changements climatiques, dégradation de l'environnement), appui au renforcement des capacités dans les pays en développement pour qu'ils participent officiellement aux négociations commerciales multilatérales, agro-industries, biotechnologies, vulgarisation et recherche, réformes agraires et développement rural, ainsi que parité hommes-femmes, analyse des politiques générales et aide relative à leur élaboration, échange de connaissances et renforcement des capacités, information et statistiques (FAOSTAT) (par. 13).
- Il s'est inquiété de la diminution de la part des fonds issus du Programme ordinaire, par rapport aux ressources extrabudgétaires, et a noté qu'une dépendance accrue vis-à-vis des ressources extrabudgétaires risquait d'avoir une incidence négative sur la nature multilatérale de l'Organisation (par. 14).
- Il a donné la priorité à la gestion des interactions environnement – élevage (par. 16) et a approuvé la proposition selon laquelle la FAO devrait organiser des consultations de haut niveau (par. 17), aider les pays, sur demande, à formuler et appliquer des plans directeurs (par. 18) et, en collaboration avec les États Membres et les autres parties concernées, mettre au point un ensemble de directives, de politiques générales et d'instruments d'aide à la décision (par. 19).
- Il a fait sienne l'analyse des tendances et des enjeux concernant le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries (par. 21); et il a confirmé qu'il convenait de rééquilibrer les politiques, les institutions et les services, en les recentrant (par. 22).
- Il a appelé l'attention sur les risques auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles, les transformateurs et les négociants (par. 23) et sur la question des normes et des exigences en matière de qualité établies par les professionnels (par. 26).
- Il a recommandé à la FAO de placer aux premiers rangs de ses priorités les interventions permettant de répondre aux défis posés par le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries, en renforçant l'expertise et les capacités, en diffusant des informations et des analyses de qualité, en appuyant les programmes axés sur les agro-industries et la chaîne de valeur, en renforçant la coopération entre secteur public et secteur privé et en établissant des relations de travail étroites avec l'ONUDI, d'autres institutions des Nations Unies et autres organisations concernées (par. 28); et il s'est félicité de l'organisation d'un Forum mondial des agro-industries (par. 29).

- Il a noté le rôle essentiel de la biodiversité et des bioénergies pour la durabilité de l'environnement et la sécurité alimentaire et a souligné que les effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes sur l'agriculture étaient de plus en plus préoccupants (par. 30); il a approuvé le rôle clé joué par la FAO en ce qui concerne les questions environnementales liées à l'alimentation et à l'agriculture (par. 31); et il a généralement soutenu la proposition du Secrétariat d'effectuer une étude des éléments envisageables pour établir un Cadre stratégique pour les enjeux agricoles et environnementaux du XXIe siècle (par. 32-36).
- Il a rappelé qu'il était important que la FAO fournisse une assistance technique aux pays concernant des questions complexes, comme les cultures énergétiques particulières à des zones données, les options envisageables pour l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'interface environnement-élevage, la communication d'avis et les instruments de diffusion des connaissances, éventuellement par l'intermédiaire de projets de coopération technique (par. 37).
- Il a reconnu l'importance des ressources hydriques pour l'agriculture et la production vivrière et leur rôle significatif dans la lutte contre la pauvreté (par. 39); il a reconnu qu'il convenait d'accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau et sa productivité en agriculture irriguée, de la gestion de l'eau à l'exploitation jusqu'aux périmètres d'irrigation, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources hydriques (par. 40); il a recommandé que la FAO redouble d'efforts afin de déterminer les conséquences des changements climatiques sur les ressources hydriques et les incidences pour le secteur agricole (par. 42); et il s'est félicité de la proposition visant à mettre en place un cadre multidisciplinaire intégré concernant la pénurie de l'eau (par. 47).
- Il a rappelé l'importance de la réforme agraire et du développement rural, ainsi que le rôle significatif et unique joué par la FAO dans le suivi de la CIRADR (par. 48); il a décidé de demander au Secrétariat i) de soumettre des informations sur l'approche intersectorielle appliquée par la FAO à la réforme agraire et au développement rural, en définissant clairement les responsabilités fonctionnelles et les points de contact; et ii) de présenter une vue d'ensemble des activités réalisées par la FAO, des capacités des Bureaux régionaux, des programmes de coopération technique de la FAO consacrés à ces questions et des coûts que comporterait l'éventuelle mise en application par la FAO des recommandations contenues au paragraphe 30 de la Déclaration de la CIRADR; et il a proposé aux Conférences régionales d'inscrire à leur ordre du jour la question de la réforme agraire, du développement rural et du suivi de la CIRADR (par. 49).

Introduction

1. La vingtîème session du Comité de l'agriculture a eu lieu à Rome du 25 au 28 avril 2007. Y ont assisté des représentants de 113 Membres du Comité, ainsi que des observateurs de quatre autres États Membres de la FAO. Étaient également présents des observateurs du Saint-Siège, de l'Ordre souverain de Malte, des observateurs de trois organisations intergouvernementales et de 28 organisations internationales non gouvernementales ayant statut d'observateur auprès de la FAO et d'un institut du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. On trouvera à l'Annexe C une liste des délégués et observateurs. Le Comité a été informé que la Communauté européenne participait à la session conformément à l'Article 2.2 du Règlement intérieur, comme il est indiqué dans le document COAG/2007/Inf.5.

2. M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint, a fait une déclaration au nom du Directeur général, dont le texte est reproduit à l'Annexe D.

I. Élection du Président et des Vice-Présidents

3. Conformément à l'Article I de son Règlement intérieur, le Comité à élu M. Habib Hussein Nasser Al Aboudi (Émirats arabes unis) Président du Comité, M. Antonio Pinho (Portugal) premier Vice-Président et Mme Margaret Mohapi (République sud-africaine) deuxième Vice-Président.

4. Le Comité a également nommé les Membres suivants du Comité de rédaction: Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Équateur, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Oman, Ouganda, Philippines, République tchèque et Sénégal. M. Paul Murphy (Canada) a été élu Président du Comité de rédaction.

II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session

5. Le Comité est convenu de modifier l'ordre du jour afin d'insérer comme point 8 « Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) ». La numérotation des points suivants a été modifiée en conséquence. Le calendrier a aussi été rectifié pour permettre l'examen de ce point au début de la réunion. Le Comité a noté que plusieurs événements spéciaux avaient été organisés à l'extérieur de la salle plénière pour informer les délégués des activités et initiatives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. L'ordre du jour et le calendrier révisés ont été adoptés. On trouvera l'ordre du jour à l'Annexe A.

6. La liste des documents présentés au Comité se trouve à l'Annexe B.

III. Examen du programme de travail de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture

A. Rapport sur l'exécution du programme 2004-05

7. Le Comité s'est félicité du rapport et il a constaté que sa nouvelle présentation permettait de se faire une idée plus précise et plus complète des dimensions régionales et que les ressources extrabudgétaires et les réalisations y étaient plus visibles. De nombreux Membres ont proposé que l'on mette davantage l'accent sur une approche « axée sur les résultats », comportant notamment une analyse quantitative des résultats obtenus et des conclusions des autoévaluations. Ils ont indiqué qu'ils souhaitaient disposer d'un complément d'informations sur les partenariats, en particulier entre les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome qui s'occupent d'alimentation et d'agriculture. Certains Membres ont fait part de leurs inquiétudes au sujet du caractère excessivement fragmenté du programme de travail 2004-05.

8. Le Comité s'est déclaré satisfait des réalisations dont il est fait état dans le rapport, malgré la diminution des ressources et il a pris note de la contribution importante de la FAO à la sécurité alimentaire mondiale.

9. S'agissant du document d'information du Comité de l'agriculture intitulé « *Nouvelle initiative pour la réduction des risques liés aux pesticides* », (COAG/2007/Inf.14), le Comité a salué l'initiative internationale visant à réduire les risques associés à l'emploi de pesticides toxiques en général.

B. Propositions préliminaires relatives au Programme de travail 2008-09

10. Le Comité s'est félicité des propositions préliminaires relatives au Programme de travail 2008-09 et a approuvé les principales orientations présentées. Il a noté que ce document s'inscrivait dans le cycle de planification et de budgétisation actuel et a pris note des raisons expliquant l'absence de détails relatifs à l'allocation de ressources en 2008-09 (voir le document COAG/2007/3, par. 5).

11. Le Comité a pris note du processus de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et il a reconnu qu'il pourrait être nécessaire, après examen par les organes directeurs, d'apporter des modifications au Programme de travail et budget 2008-09.

12. S'agissant des domaines d'activité pour l'exercice biennal, des Membres ont souligné qu'il convenait de maintenir un équilibre satisfaisant entre les activités normatives et les activités opérationnelles. Il a été souligné qu'il était important d'établir une corrélation entre les normes mondiales et leur application par les pays et sur le terrain, grâce au renforcement des capacités.

13. Le Comité a donné une priorité particulière, sans ordre déterminé, aux activités mises en œuvre dans les domaines suivants: maladies et ravageurs des animaux et des plantes (CIPV, Convention de Rotterdam, EMPRES et gestion des crises), nutrition et protection des consommateurs (Codex Alimentarius, qualité et sécurité sanitaire des aliments), ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ressources zoogénétiques), gestion durable des ressources naturelles (changements climatiques, dégradation de l'environnement), appui au renforcement des capacités dans les pays en développement pour qu'ils participent officiellement aux négociations commerciales multilatérales, agro-industries, biotechnologies, vulgarisation et recherche, réformes agraires et développement rural, ainsi que parité hommes-femmes, analyse des politiques générales et aide relative à leur élaboration, échange de connaissances et renforcement des capacités, information et statistiques. De nombreux Membres ont estimé que la mise en œuvre des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale était prioritaire. Un Membre a fait observer que FAOSTAT doit être traité avec prudence, notamment en ce qui concerne la cohérence avec les données historiques.

14. Le Comité a pris note des préoccupations exprimées par certains Membres au sujet de la tendance à la baisse en personnel du Programme ordinaire. Le Comité s'est inquiété de la diminution de la part des fonds issus du Programme ordinaire, par rapport aux ressources extrabudgétaires, et a noté qu'une dépendance accrue vis-à-vis des ressources extrabudgétaires risquait d'avoir une incidence négative sur la nature multilatérale de l'Organisation.

IV. Gestion des interactions environnement – élevage

15. Le Comité s'est félicité du document portant la cote COAG/2007/4. Il a souscrit au rôle à jouer par la FAO en ce qui concerne l'assistance aux États Membres en vue de réduire l'impact environnemental négatif du secteur de l'élevage.

16. Le Comité a donné la priorité à cette question dans le Programme de travail et budget de la FAO (PTB). De nombreux Membres ont affirmé la nécessité d'intégrer un élément de programme spécialement consacré à la question, mais d'autres ont proposé que la question soit envisagée dans le cadre élargi du PTB 2008-09, en tenant compte des résultats de l'Évaluation externe indépendante. Si certains Membres ont invité les bailleurs de fonds à fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui des engagements du Programme ordinaire de la FAO dans ce domaine, certains autres Membres ont estimé que la FAO devait opérer dans ce domaine dans les limites des ressources disponibles.

17. Le Comité a approuvé la proposition selon laquelle la FAO devrait organiser des consultations de haut niveau, afin d'évaluer l'étendue des interactions élevage-environnement, ainsi que la variation de leur nature et de leur importance selon les régions, et d'identifier des domaines prioritaires et des solutions de compromis pour la formulation de stratégies et les interventions techniques. Plusieurs Membres ont fait valoir qu'il convenait, lors de l'analyse des interactions élevage-environnement, de tenir dûment compte des impacts positifs que l'élevage pourrait avoir sur l'environnement et les moyens d'existence.

18. Le Comité a admis qu'il convenait de demander à la FAO d'aider les pays, sur demande, à formuler et appliquer des plans directeurs propres à résoudre les problèmes environnementaux transfrontières, y compris de soutenir la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux changements climatiques, à la biodiversité et à la dégradation des eaux et des terres.

19. Le Comité a demandé à la FAO, en collaboration avec les États Membres et les autres parties concernées, secteur privé compris, de mettre au point un ensemble de directives, de politiques générales et d'instruments d'aide à la décision portant sur la réduction de l'impact environnemental du secteur de l'élevage.

20. De nombreux Membres n'étaient pas favorables à la recommandation figurant dans le document COAG/2007/4, IV, par. 64, quatrième puce, invitant la FAO à envisager la possibilité de faciliter la mise en place de programmes internationaux de certification en vue de soutenir la production animale durable, car ils pourraient être utilisés comme obstacles non tarifaires au commerce.

V. Les défis du développement des agro-industries et du secteur agroalimentaire

21. Le Comité s'est félicité du document COAG/2007/5, notant l'importance des tendances concernant le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries. Le Comité a fait siennes l'analyse des tendances et des enjeux.

22. Le Comité a reconnu l'importance croissante du secteur agroalimentaire et des agro-industries dans les régions en développement, ainsi que le rôle incontournable des agro-industries pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté. De nombreux Membres ont mentionné leurs propres expériences et souligné qu'ils étaient confrontés à des défis de taille lorsqu'il s'agissait de s'adapter aux changements organisationnels et institutionnels auxquels fait face le secteur de l'agriculture de leur pays. Le Comité a confirmé qu'il convenait de rééquilibrer les politiques, les institutions et les services, en les recentrant sur le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries.

23. Le Comité a appelé l'attention sur les risques auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles, les transformateurs et les négociants. De nombreux Membres se sont inquiétés des répercussions potentielles sur les petits exploitants agricoles. Le Comité est convenu qu'il était nécessaire d'évaluer les avantages et les inconvénients comparés du rythme effréné du développement des agro-industries et des impacts sur les petits exploitants agricoles et les transformateurs.

24. De nombreux Membres ont souligné qu'il convenait de créer des environnements propices aux affaires et ont fait part de leur appui aux réformes des politiques générales et au renforcement des institutions dans les domaines suivants:

- cadres juridiques et réglementaires régissant les ressources, les actifs et les opérations commerciales;
- coopération du secteur public et du secteur privé;
- développement des organisations professionnelles et des groupements de producteurs;
- adaptation des mandats des institutions, de façon à ce qu'ils favorisent les investissements dans le secteur agroalimentaire et les agro-industries.

25. Le Comité a appelé l'attention sur la nécessité de disposer de programmes relatifs à la chaîne de valeur, afin d'améliorer l'exécution des services fournis aux agro-industries, de créer de la valeur ajoutée pour les petits exploitants agricoles et d'aider les agriculteurs à réagir à des marchés en pleine évolution et aux exigences des consommateurs. Certains Membres ont souligné la nécessité pour eux de disposer d'une aide technique pour la mise en œuvre de ce type de programmes.

26. Le Comité a également appelé l'attention sur la question des normes et des exigences en matière de qualité établies par les professionnels, et sur les risques associés à leur multiplication. Plusieurs Membres ont fait valoir que les gouvernements avaient un rôle à jouer afin de tirer profit au maximum de ces normes et exigences du secteur et d'améliorer leur équité. Certains Membres ont rappelé qu'il convenait d'être cohérent et souligné le caractère prioritaire des normes publiques.

27. De nombreux Membres ont souscrit au constat selon lequel relever les défis posés par le développement des agro-industries et du secteur agroalimentaire exige que les pouvoirs publics accordent une attention accrue à ces secteurs et renforcent leurs capacités dans les domaines suivants:

- analyse des tendances nationales, régionales et mondiales et des résultats des agro-industries;
- création d'un environnement porteur à l'appui des politiques, des institutions et des services, notamment des systèmes d'information;
- appui à des agro-industries spécifiques, aux chaînes de valeur et aux mécanismes permettant d'établir des liens entre les ressources publiques et privées.

28. Le Comité a recommandé à la FAO de placer aux premiers rangs de ses priorités les interventions permettant de répondre aux défis posés par le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries et, en conséquence, a invité la FAO à prendre les mesures suivantes:

- renforcer l'expertise et les capacités à réagir face aux défis posés par le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries;
- diffuser des informations et des analyses de qualité favorisant l'élaboration des politiques et les investissements dans le secteur agroalimentaire et les agro-industries;
- appuyer les programmes axés sur les agro-industries et la chaîne de valeur et renforcer la coopération entre secteur public et secteur privé;
- établir des relations de travail étroites avec l'ONUDI, d'autres institutions des Nations Unies et autres organisations concernées.

29. Le Comité s'est félicité de l'organisation d'un Forum mondial des agro-industries, et il a remercié le Gouvernement indien de son offre de l'accueillir.

VI. Environnement et agriculture

30. Le Comité a étudié les interactions entre les principaux défis environnementaux et le secteur agricole. Il a noté le rôle essentiel de la biodiversité et des bioénergies pour la durabilité de l'environnement et la sécurité alimentaire et a souligné que les effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes sur l'agriculture étaient de plus en plus préoccupants.

31. Le Comité a approuvé le rôle clé joué par la FAO en ce qui concerne les questions environnementales liées à l'alimentation et à l'agriculture.

32. Le Comité a généralement soutenu la proposition du Secrétariat d'effectuer une étude des éléments envisageables pour établir un Cadre stratégique pour les enjeux agricoles et environnementaux du XXI^e siècle, en attendant les résultats de l'Évaluation externe indépendante. Néanmoins, certains Membres ont estimé qu'il était trop tôt pour que le Secrétaire s'engage dans cette étude.

33. Le Comité a recommandé que cette étude définisse les critères qui pourront être utilisés pour prendre des décisions en connaissance de cause, en déterminant des étapes précises permettant de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre des mesures de croissance sectorielle durable au point de vue de l'environnement y compris les incidences socioéconomiques et stratégiques de différentes options. Le Comité a demandé que cette étude lui soit soumise à sa vingt et unième session, avant d'être présentée à la Conférence de la FAO, à sa trente-cinquième session (2009).

34. Étant donné la complexité des enjeux mondiaux concernés, le Comité a recommandé que le Cadre stratégique proposé dont il est fait état au paragraphe 3 s'inscrive dans une perspective à long terme. Il a également demandé à ce que les coûts de l'initiative soient évalués, de préférence en envisageant des ressources du Programme ordinaire, et que le projet soit amorcé sans délai, sans pour autant préjuger des conclusions de l'Évaluation externe indépendante de l'Organisation.

35. Le Comité a demandé à ce que l'étude soit effectuée par le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, en coopération avec d'autres départements et en étroite consultation avec les États Membres. Il a aussi recommandé instamment que les travaux soient menés en étroite collaboration avec d'autres organes internationaux concernés et dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux.

36. Le Comité a recommandé que le Cadre stratégique analyse les relations d'interdépendance entre l'environnement et l'agriculture, notamment les possibilités, les solutions de compromis dans différentes régions agroécologiques et en fonction des différents besoins des régions concernant l'alimentation et des degrés de développement. S'agissant des bioénergies, certains Membres ont insisté aussi bien sur la sécurité énergétique que sur les défis en matière de sécurité alimentaire en raison de la concurrence en ce qui concerne l'utilisation des ressources. Le rôle de l'agriculture biologique, qui contribue à satisfaire les besoins environnementaux et alimentaires, a été souligné. Il a également été signalé que les mesures agroenvironnementales contribuaient pour beaucoup à la résolution de questions environnementales qui ne sont pas prises en compte par les forces du marché. Il a été recommandé que la question des interactions entre élevage et environnement soit traitée de manière adéquate dans le Cadre stratégique.

37. Le Comité a rappelé qu'il était important que la FAO fournisse une assistance technique aux pays concernant des questions complexes, comme les cultures énergétiques particulières à des zones données, les options envisageables pour l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'interface environnement-élevage, la communication d'avis et les instruments de diffusion des connaissances, éventuellement par l'intermédiaire de projets de coopération technique.

VII. Agriculture et rareté de l'eau: une approche programmatique pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la productivité agricole

38. Le Comité s'est félicité du document détaillé et d'actualité portant la cote COAG/2007/7, « Agriculture et rareté de l'eau: une approche programmatique pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la productivité agricole ».

39. Le Comité a reconnu l'importance des ressources hydriques pour l'agriculture et la production vivrière et leur rôle significatif dans la lutte contre la pauvreté. Il a toutefois souligné la concurrence croissante venant d'autres secteurs pour l'utilisation de l'eau (approvisionnement des municipalités, industries et environnement).

40. Le Comité a reconnu qu'il convenait d'accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau et sa productivité en agriculture irriguée, de la gestion de l'eau à l'exploitation jusqu'aux périmètres d'irrigation, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources hydriques. Certains Membres ont demandé à la FAO de fournir une assistance technique et des orientations à cet égard.

41. Plusieurs Membres ont souligné que les pays en développement avaient besoin de ressources financières pour développer l'infrastructure de contrôle et de distribution de l'eau pour le développement de l'irrigation et qu'ils devaient notamment introduire des technologies d'irrigation à faible coût et moderniser l'irrigation. La nécessité d'une participation des secteurs public et privé a été reconnue.

42. Le Comité a recommandé que la FAO redouble d'efforts afin de déterminer les conséquences des changements climatiques sur les ressources hydriques et les incidences pour le secteur agricole.

43. De nombreux Membres ont souligné l'importance de la récupération de l'eau et de la contribution considérable qu'elle peut apporter à l'accroissement de la production vivrière et ont encouragé la FAO à renforcer ses activités dans ce domaine et à mobiliser des ressources supplémentaires pour fournir une assistance technique dans ce domaine.

44. Certains Membres ont recommandé que la FAO renforce les activités visant à atténuer les dégâts dus aux inondations et aux sécheresses. Certains Membres ont souligné l'importance de l'amélioration des capacités de sélection végétale, et notamment grâce aux biotechnologies récentes, de manière à obtenir des variétés de plantes cultivées résistant à la sécheresse contribuant ainsi à la production agricole et à la sécurité alimentaire dans les zones où l'eau est rare.

45. Certains Membres ont souligné l'importance de la gestion des eaux internationales afin d'éviter les conflits entre les pays partageant ces ressources.

46. Certains Membres ont identifié la nécessité de reboiser pour atténuer les effets de la désertification et des changements climatiques.

47. Le Comité s'est félicité de la proposition visant à mettre en place un cadre multidisciplinaire intégré concernant la pénurie de l'eau. Certains Membres ont demandé des éclaircissements concernant les incidences de cette proposition pour les entités de programme existantes et le Programme de travail et budget 2008-09. Plusieurs Membres ont souligné qu'il convenait d'attendre les résultats de l'Évaluation externe indépendante avant d'élaborer plus en détail un programme structuré sur l'eau. Le Comité a noté que de nouvelles propositions seraient présentées à la vingt et unième session du Comité de l'agriculture.

VIII. Questions soumises au Comité de l'agriculture par la Conférence et le Conseil: Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR): conclusions et suite donnée

48. Lors de son examen des résultats et du suivi de la CIRADR, le Comité a rappelé l'importance de la réforme agraire et du développement rural, ainsi que le rôle significatif et unique joué par la FAO dans ce domaine.

49. Le Comité a décidé de:

- Demander au Secrétariat de soumettre des informations sur l'approche intersectorielle appliquée par la FAO à la réforme agraire et au développement rural, en définissant clairement les responsabilités fonctionnelles et les points de contact, lorsqu'il présentera le rapport de la vingtième session du Comité de l'agriculture à la cent trente-deuxième session du Conseil, en juin 2007.
- Demander au Secrétariat de présenter une vue d'ensemble:
 - des activités réalisées par la FAO dans le domaine de la réforme agraire et du développement rural;
 - des capacités des Bureaux régionaux à aborder les questions de réforme agraire et de développement rural;
 - des programmes de coopération technique de la FAO consacrés à ces questions;
 - des coûts que comporterait l'éventuelle mise en application par la FAO des recommandations contenues au paragraphe 30 de la Déclaration de la CIRADR.

Cette vue d'ensemble serait présentée à la Conférence, en novembre 2007, sous la forme d'un document d'information, qui serait par la suite examiné par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, à sa trente-quatrième session en 2008.

- Proposer aux Conférences régionales d'inscrire à leur ordre du jour la question de la réforme agraire, du développement rural et du suivi de la CIRADR.

IX. Autres questions

50. Le Comité a pris note de la nature informelle des événements parallèles et du fait qu'en conséquence, aucun rapport officiel n'avait été envisagé à cet égard. Le cas échéant, l'Organisation mettrait à la disposition non seulement des participants, mais encore, de toutes les parties intéressées, les présentations effectuées à l'occasion des événements parallèles.

51. Il a été signalé que les recommandations relatives à l'Évaluation de la campagne de lutte antiacridienne (COAG/2007/Inf.7) et au TeleFood (COAG/2007/Inf.8) n'avaient pas encore été examinées en détail par les organes directeurs compétents de la FAO.

52. Le Secrétariat a été invité à présenter de nouvelles stratégies de communication fondées sur la diffusion de documents en ligne et à réduire le nombre de documents imprimés distribués, le cas échéant.

X. Date et lieu de la prochaine session

53. Le Comité a noté que sa vingt et unième session se tiendrait au Siège de la FAO, à Rome, dans deux ans environ, immédiatement ou après la prochaine session du Comité des produits. Le Directeur général fixera la date exacte, en consultation avec le Président du Comité, en tenant compte du calendrier des réunions de l'Organisation et des autres organismes ayant leur siège à Rome.

XI. Adoption du rapport

54. Le rapport a été adopté le samedi 28 avril 2007.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Président et des Vice-Présidents
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session
3. Examen du programme de travail de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture
 - Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05
 - Propositions préliminaires relatives au Programme de travail 2008-09
4. Gestion des interactions élevage - environnement
5. Les défis du développement des agro-industries et du secteur agroalimentaire
6. Environnement et chaîne alimentaire agricole
7. Agriculture et rareté de l'eau: une approche programmatique pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la productivité agricole
8. Questions soumises à l'attention du Comité de l'agriculture par la Conférence et le Conseil: Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR): conclusions et recommandations
9. Autres questions
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

ANNEXE B

LISTE DES DOCUMENTS

COAG/2007/1	Ordre du jour et calendrier provisoires
COAG/2007/1 Add.1	Additif à l'Ordre du jour et calendrier provisoires proposé par la Présidente du Groupe des 77 (Chapitre de Rome)
COAG/2007/2	Rapport sur l'exécution du programme 2004-2005
COAG/2007/3	Propositions préliminaires relatives au Programme de travail 2008-2009 dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture
COAG/2007/4	Gestion des interactions élevage-environnement
COAG/2007/5	Les défis du développement des agro-industries et du secteur agroalimentaire
COAG/2007/6	Environnement et agriculture
COAG/2007/7	Agriculture et rareté de l'eau: une approche programmatique pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la productivité agricole
COAG/2007/8	Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR): conclusions et suite donnée

COAG/2007/INF

COAG/2007/Inf.1	Ordre du jour provisoire annoté
COAG/2007/Inf.2 Rev.1	Liste provisoire des documents
COAG/2007/Inf.3	Liste des membres du Comité
COAG/2007/Inf.4	Liste des délégués et des observateurs
COAG/2007/Inf.5	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres
COAG/2007/Inf.6	Suite donnée au programme Action 21 et au Sommet mondial pour le développement durable
COAG/2007/Inf.7	Criquet pèlerin
COAG/2007/Inf.8	Rapports d'évaluation
COAG/2007/Inf.9	Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR): conclusions et suite donnée
COAG/2007/Inf.10	La FAO en tant qu'organisation détentrice de savoirs
COAG/2007/Inf.11	Grippe aviaire
COAG/2007/Inf.12	Mise en œuvre de la Plateforme internationale sur la bioénergie (PIBE)
COAG/2007/Inf.13	Interaction entre agriculture et forêt
COAG/2007/Inf.14	Nouvelle initiative pour la réduction des risques liés aux pesticides

ANNEXE C

PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSION
MEMBRES DU COMITÉ

Afghanistan	Fédération de Russie	Ouganda
Afrique du Sud	Finlande	Pakistan
Algérie	France	Panama
Allemagne	Gabon	Paraguay
Angola	Ghana	Pays-Bas
Arabie saoudite	Grèce	Pérou
Argentine	Guatemala	Philippines
Arménie	Guinée	Pologne
Australie	Haïti	Portugal
Autriche	Honduras	Rép. populaire démocratique de Corée
Bangladesh	Hongrie	République de Corée
Belgique	Inde	République démocratique du Congo
Bénin	Indonésie	République dominicaine
Bosnie-Herzégovine	Iran (République islamique d')	République tchèque
Brésil	Iraq	République-Unie de Tanzanie
Bulgarie	Irlande	Roumanie
Burkina Faso	Islande	Royaume-Uni
Burundi	Italie	Saint-Marin
Cameroun	Jamahiriya arabe libyenne	Sénégal
Canada	Japon	Serbie
Cap-Vert	Jordanie	Sierra Leone
Chine	Kenya	Slovaquie
Chypre	Koweït	Slovénie
Colombie	L'ex-République yougoslave de Macédoine	Soudan
Communauté européenne (Organisation membre)	Lesotho	Sri Lanka
Congo	Liban	Suède
Costa Rica	Lituanie	Suisse
Côte d'Ivoire	Madagascar	Suriname
Cuba	Malaisie	Thaïlande
Danemark	Mali	Turquie
Égypte	Maroc	Ukraine
El Salvador	Maurice	Uruguay
Émirats arabes unis	Mexique	Venezuela
Équateur	Mozambique	Viet Nam
Érythrée	Nicaragua	Yémen
Espagne	Nigéria	Zambie
Estonie	Norvège	Zimbabwe
États-Unis d'Amérique	Oman	

OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES NON MEMBRES DU COMITÉ

Libéria
Myanmar

Qatar
Tunisie

SAINT-SIÈGE
ORDRE SOUVERAIN DE MALTE

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
Organisation mondiale de la santé animale

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Action Aid International	Fédération syndicale mondiale
Alliance internationale des femmes	Greenpeace International
Association internationale de l'industrie des engrains	Heifer Project International
Association mondiale de zootechnie	International Association for Food Protection
Association mondiale des guides et des éclaireuses	Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Association soroptimiste internationale	Organisation mondiale de recherche sur le sucre
Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire	Plateforme sous-régionale d'organisations paysannes de l'Afrique centrale
Conseil international des femmes	Protection mondiale des animaux de ferme
Crop Life International Federation	Réseau d'action pour les pesticides
East African Farmers Federation	Rotary International
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique	Société mondiale pour la protection des animaux
Fédération internationale des producteurs agricoles	Southern African Confederation of Agricultural Unions
Fédération internationale du commerce des semences	Union internationale Raiffeisen
Fédération internationale pour l'économie familiale	Windward Island Farmers Association

INSTITUTS DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE

Biodiversity International

ANNEXE D

**ALLOCUTION D'OUVERTURE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
M. DAVID A. HARCHARIK**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,
Je vous souhaite la bienvenue à la vingtième session du Comité de l'agriculture.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Sous-Directeur général de notre Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs - M. José Sumpsi - qui entre en fonctions juste à temps pour participer à la réunion la plus importante de son département. Ses 30 ans d'expérience de l'économie agricole à la fois dans son pays d'origine, l'Espagne, et en Amérique latine et dans les Caraïbes en tant qu'expert du développement rural de la Banque interaméricaine de développement le mettent, j'en suis sûr, dans une bonne position pour être un excellent gestionnaire du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs. Il aura besoin de votre soutien et je vous encourage à profiter de cette réunion pour faire sa connaissance.

Je tiens également à remercier M. Alexander Müller pour l'excellent travail accompli en tant que responsable du Département jusqu'à l'arrivée de M. Sumpsi.

Comme vous le savez, le monde a suffisamment de disponibilités alimentaires pour nourrir toute sa population. Toutefois, au niveau mondial, mais principalement dans les pays en développement, plus de 850 millions de personnes souffrent actuellement de faim et de sous-alimentation. On peut donc affirmer que la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la durabilité de l'agriculture sont des problématiques de premier plan dans notre monde actuel, qui risquent fort de rester d'actualité pendant quelque temps encore. Par exemple, la croissance démographique mondiale qui devrait porter la population de la planète de six milliards et demi d'habitants à neuf milliards d'ici 2045 suscitera un accroissement de la demande d'aliments, de fibres et d'autres produits agricoles, renforçant ainsi les pressions exercées sur les systèmes de production agricole. De même, l'utilisation accrue de biocarburants en tant que source d'énergie renouvelable aura également un impact sur la production agricole.

Nous sommes confrontés à un défi énorme: maintenir et intensifier la production agricole tout en préservant les ressources et les écosystèmes naturels. Votre réunion de cette semaine examinera comment relever ce défi.

Pendant cette courte semaine, nous vous demanderons vos vues et conseils sur un certain nombre de questions spécifiques. La première porte sur le Programme de travail de la FAO et notamment sur les résultats de 2004-05 et les propositions pour 2008-09.

Les réalisations de l'exercice 2004/05 sont décrites dans le Rapport sur l'exécution du Programme. Je voudrais mettre en évidence quelques-unes des principales réalisations. Tout d'abord, trois conventions auxquelles la FAO avait travaillé sont entrées en vigueur: le Traité international sur les ressources phytogénétiques, le texte révisé de la Convention internationale sur la protection des végétaux et la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause. La FAO a également joué un rôle de premier plan dans la coordination et la lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et dans la lutte contre la grippe aviaire. La publication *Les biotechnologies agricoles: une réponse aux besoins des plus démunis?*, même si

elle a été critiquée par certains, a été saluée par la plupart des lecteurs et approuvée par plus de 650 scientifiques et économistes indépendants du monde entier. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) est devenu un catalyseur important des investissements nationaux et internationaux dans des programmes détaillés et de grande ampleur portant à la fois sur la production et sur les questions d'accès liées à la sécurité alimentaire; les programmes nationaux pour la sécurité alimentaire (PNSA) touchent maintenant des millions de familles agricoles, contre quelques milliers lors de la phase initiale.

S'agissant du prochain exercice 2008-09, un document contient nos propositions préliminaires relatives au Programme de travail. Vous noterez qu'il ne s'agit que d'une première phase dans la préparation du Programme de travail. Le coût du budget n'a pas encore été calculé et d'autres priorités complémentaires pourraient apparaître vers la fin de l'année lorsque nos Membres examineront les conclusions de l'Évaluation externe indépendante. Lors de la préparation de ce document, le Secrétariat a pris pour base les critères de définition des priorités établis par le Conseil, en accordant une attention particulière aux éléments suivants: i) pertinence par rapport au Cadre stratégique (et aux OMD), ii) ciblage précis sur les priorités exprimées par les Membres et iii) activités reflétant l'avantage comparatif de la FAO.

Pour passer maintenant aux questions de fond inscrites à votre ordre du jour, un thème revient sans cesse: l'interface entre l'agriculture et l'environnement.

La production agricole doit certes augmenter pour répondre à des besoins alimentaires en hausse, mais n'oublions pas que la sécurité alimentaire pose des défis majeurs à l'échelle planétaire. Par exemple, les changements climatiques devraient réduire les disponibilités en eau, modifier les cycles végétatifs, provoquer une migration de la biodiversité, l'apparition de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies et une incidence accrue des tempêtes, sécheresses et inondations. L'évolution rapide au sein du secteur énergétique en faveur de l'utilisation de sources renouvelables d'énergie – en particulier la bioénergie et la conversion de terres et d'autres ressources productives de la production vivrière à la production de biocarburants – pourrait réduire les disponibilités alimentaires et provoquer une hausse des prix des aliments alors que la concurrence pour l'utilisation de ressources limitées en eau s'intensifiera entre les villes et les campagnes, déterminant un exode rural accru.

L'agriculture est une grande utilisatrice de ressources naturelles, puisqu'elle monopolise 40 pour cent des terres et 70 pour cent de l'eau. Elle est également fortement tributaire de la capacité des écosystèmes à fournir ces ressources en terre et en eau, ainsi que la biodiversité, les sols et différents processus écologiques vitaux comme la pollinisation. Les nouveaux domaines auxquels le secteur agricole pourrait s'intéresser sont l'adaptation aux changements climatiques, la protection de la biodiversité agricole et la possibilité d'une réaffectation massive des terres pour la production de cultures non vivrières.

S'agissant de l'utilisation de l'eau en agriculture, la présente session est saisie d'une proposition visant à concentrer la capacité technique de la FAO sur le problème de la pénurie d'eau. Étant donné que l'agriculture doit rendre compte de son utilisation de l'eau sur le plan économique et environnemental, nous devons envisager la gestion de l'eau en agriculture dans tous les sous-secteurs de production, y compris les pêches, les forêts et la zootechnie afin de réduire les retombées négatives au niveau de la société et de l'environnement. Il est essentiel d'affronter ces défis car la concurrence pour l'utilisation d'eau brute s'intensifie et les effets des changements climatiques viennent encore aggraver le problème. Nous vous demanderons cette semaine vos vues sur la façon de procéder.

Une autre question de fond inscrite à votre ordre du jour porte sur la gestion des interactions élevage-environnement. Elle englobe les problèmes de durabilité liés au secteur de l'élevage. Ce secteur, qui joue un rôle de premier plan dans les économies agricoles, assure la subsistance d'une grande partie des populations pauvres de la planète. Sous l'effet de l'augmentation des populations et des revenus, l'accroissement de la demande de produits animaux sera plus forte que pour la plupart des autres produits alimentaires. L'essentiel de cette croissance de la production de viande et de lait sera concentré dans les pays en développement. Les systèmes de production

intensive devraient contribuer à l'essentiel de cette croissance, comme ils l'ont fait au cours des trente dernières années.

Toutefois, le secteur de l'élevage est également source de stress pour de nombreux écosystèmes et il contribue aux problèmes environnementaux mondiaux. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'élevage ou l'expansion des pâturages au détriment des forêts et la dégradation des pâturages sont des facteurs contribuant dans une large mesure aux changements climatiques. La présence de bétail dans la grande majorité des écosystèmes de la planète affecte également la biodiversité et le secteur de l'élevage est souvent perçu comme une source importante de pollution des eaux.

Nous devons de toute urgence assurer un équilibre entre deux demandes concurrentielles: la demande d'aliments d'origine animale d'un côté et les services environnementaux de l'autre. Ces deux demandes découlent des mêmes facteurs: croissance de la population, accroissement des revenus et urbanisation. Comme cela arrive souvent, l'augmentation de la production animale sera freinée par un facteur important: les ressources naturelles qu'elle utilise sont limitées. La difficulté sera de produire davantage de produits animaux tout en réduisant les effets de l'élevage sur l'environnement. Vos vues à ce sujet seront, à nouveau, de la plus haute importance.

L'évolution des pratiques du secteur agroalimentaire est également inscrite à votre ordre du jour. Dans de nombreux pays, les systèmes alimentaires et agricoles connaissent actuellement de profonds changements. Le rôle du secteur privé se développe; l'agriculture artisanale se commercialise; les détaillants et les producteurs d'aliments recourent de plus en plus à des réseaux d'achats spécialisés et fixent des normes pour la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. En conséquence, le secteur agroalimentaire et les agro-industries jouent un rôle de plus en plus important dans le développement socioéconomique.

Le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries comportent des bénéfices clairs, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement automatiques ni partagés par tous. Les petits agriculteurs, négociants, transformateurs et détaillants sont particulièrement menacés. Les gouvernements peuvent jouer un rôle important en maximisant les effets positifs du secteur agroalimentaire et des agro-industries en renforçant les capacités du secteur public pour la promotion d'un développement sain de l'agroalimentaire et des agro-industries.

Avant de terminer, je voudrais ajouter qu'en avril 2005, le Comité de l'agriculture avait approuvé une proposition du Brésil invitant la FAO à organiser une Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR). La Conférence a eu lieu à Porto Alegre en mars 2006 et, par la suite, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le Conseil ont reconnu l'importance de la réforme agraire et du développement rural pour l'élimination de la faim et de la pauvreté et ont pris acte du rôle que la FAO pourrait jouer dans le renforcement des capacités institutionnelles et la fourniture de conseils sur les politiques et l'assistance technique en matière de réforme agraire et de développement rural et d'habilitation des ruraux pauvres. Malgré ce consensus, les membres du CSA et du Conseil ont exprimé des vues différentes concernant la meilleure façon de donner suite aux recommandations de la déclaration de la CIRADR.

Parmi les mots et les messages clés de la déclaration de la CIRADR, on trouve: dialogue, diversité (des défis et des acteurs), rôles de l'État et d'une société civile dynamique et renforcement des capacités pour la mise en place d'institutions publiques et de la société civile plus efficaces. Le programme et les activités de la FAO visent à renforcer la capacité des institutions rurales du secteur public pour les aider à fournir des services aux ruraux pauvres et à accroître leur productivité et leurs revenus. La FAO aide également les organisations de producteurs, les coopératives et les organisations communautaires à renforcer leur propre capacité pour appuyer les moyens d'existence de leurs membres. Cette vingtième session du Comité de l'agriculture permettra de débattre des moyens de poursuivre ces efforts et de mettre en application les messages clés de la CIRADR.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il existe un fil qui relie toutes ces questions de fond: c'est la nécessité d'intensifier l'agriculture tout en favorisant la durabilité et en protégeant la santé humaine et l'environnement. Les vues que vous exprimerez au cours de cette semaine sur ces questions seront de la plus haute utilité et devraient orienter le programme de travail de la FAO.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une réunion fructueuse et productive.